

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 octobre 2018**

L'an deux mil dix huit, le cinq octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert -COLLET Florian - COURTIER Pascal- SALGUEIRO Victor- CASTAGNOZZI Valérie-

**Excusés** : MANDRA Johnny procuration à BRETON Clara  
THIRY William procuration à BAUM Eric

**Absents** : DROUIN Henri-HENRY Bernard

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 28/09/2018

Conseillers présents : 9

date affichage : 08/10/2018

Nombre de votants : 11

**Secrétaire de séance** : BAUM Eric

---

**Affaire n°01 du 05/10/2018**

**Autorisation à Mme le Maire à signer le marché de la rue Léon Blum**

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre des quels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Vu l'analyse réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre B.E.R.E.S.T en application des critères énoncés dans le cahier des charges ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 abstention)

\*décide d'autoriser Madame le Maire à signer le marché public suivant :

**Lot 1 : Voirie et aménagement**

Entreprise THIRIET TP, 11 route des vosges 54300 REHAINVILLER

Montant du marché : 386 755.65 euros HT soit 464 106.78 euros T.T.C

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/10/2018

Madame le Maire ; Clara BRETON :


**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 octobre 2018**

L'an deux mil dix huit, le cinq octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert -COLLET Florian - COURTIER Pascal- SALGUEIRO Victor- CASTAGNOZZI Valérie-

**Excusés** : MANDRA Johnny procuration à BRETON Clara  
THIRY William procuration à BAUM Eric

**Absents** : DROUIN Henri-HENRY Bernard

Conseillers en exercice : 13  
Conseillers présents : 9  
Nombre de votants : 11

date convocation : 28/09/2018  
date affichage : 08/10/2018

**Secrétaire de séance** : BAUM Eric

**Affaire n°02 du 05/10/2018**

**Réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux de la mise en sécurité et aménagement des espaces publics de la rue Léon Blum**

Afin d'assurer le financement des travaux de la rue Léon Blum , il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 500 000 euros. Après avoir pris connaissance des différentes offres,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

\*d'autoriser Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 500 000 euros dont le remboursement s'effectuera en trimestrialités constantes en capital et intérêts de 7 204.31 euros.

\*cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :

Durée : 20 ans

Taux réel d'intérêts pour l'emprunteur : 1.44 % fixe

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/10/2018

Madame le Maire ; Clara BRETON :



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON' around the perimeter and '(M-&M) \* NO' at the bottom. The signature appears to be 'Clara Breton'.

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 octobre 2018**

L'an deux mil dix huit, le cinq octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert -COLLET Florian - COURTIER Pascal- SALGUEIRO Victor- CASTAGNOZZI Valérie-

**Excusés** : MANDRA Johnny procuration à BRETON Clara  
THIRY William procuration à BAUM Eric

**Absents** : DROUIN Henri-HENRY Bernard

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 28/09/2018

Conseillers présents : 9

date affichage : 08/10/2018

Nombre de votants : 11

**Secrétaire de séance** : BAUM Eric

---

**Affaire n°3 du 05/10/2018**

**Prêt relais pour les travaux de mise en sécurité de la rue Léon Blum.**

Afin d'assurer le financement des travaux de la rue Léon Blum , il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 260 000 euros en crédit relais.

Après avoir pris connaissance des différentes offres,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

\*d'autoriser Madame le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 260 000 euros dont le remboursement s'effectuera par affectation des subventions et FCTVA à percevoir au plus tard en 2020.

\*Taux réel d'intérêt annuel pour l'emprunteur : 0.39%

\*Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Il est précisé, en outre, que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/10/2018

Madame le Maire ; Clara BRETON


REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS



**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 octobre 2018**

L'an deux mil dix huit, le cinq octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert -COLLET Florian - COURTIER Pascal- SALGUEIRO Victor- CASTAGNOZZI Valérie-

**Excusés** : MANDRA Johnny procuration à BRETON Clara  
THIRY William procuration à BAUM Eric

**Absents** : DROUIN Henri-HENRY Bernard

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 9

Nombre de votants : 11

date convocation : 28/09/2018

date affichage : 08/10/2018

**Secrétaire de séance** : BAUM Eric

---

**Affaire n°04 du 05/10/2018**

**Contrat mission SPS travaux voirie rue Léon Blum**

Dans le cadre des travaux d'aménagements des espaces publics et de la mise en sécurité de la rue Léon Blum, la commune de Rville-Devant-Bayon doit désigner un coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé) pour une mission de catégorie 2

La société Qualiconsult propose une mission de coordination SPS (mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation pour une opération de 2<sup>ème</sup> catégorie pour un montant de 2 496.00 euros HT soit 2 995.20 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

\*approuve la proposition de la société Qualiconsult

\*autorise Madame le Maire à signer le dit contrat.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

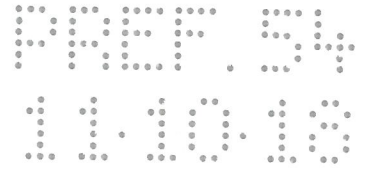
délibération certifiée exécutoire le 08/10/2018

Madame le Maire ; Clara BRETON :

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS



**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 octobre 2018**

L'an deux mil dix huit, le cinq octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert -COLLET Florian - COURTIER Pascal- SALGUEIRO Victor- CASTAGNOZZI Valérie-

**Excusés** : MANDRA Johnny procuration à BRETON Clara  
THIRY William procuration à BAUM Eric

**Absents** : DROUIN Henri-HENRY Bernard

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 28/09/2018

Conseillers présents : 9

date affichage : 08/10/2018

Nombre de votants : 11

**Secrétaire de séance** : BAUM Eric

---

**Affaire n°5 du 05/10/2018**

**Logement communal F3 rue des Acacias**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

\*décide de louer le logement f3 sis 3 rue des Acacias au-dessus de l'école maternelle pour une durée de 6 ans.

Fixe le montant mensuel du loyer à la somme de 430 euros

\*autorise Madame le Maire à rechercher un locataire et à signer tous les documents relatifs à cette affaire (bail de location, état des lieux.....)

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/10/2018

Madame le Maire ; Clara BRETON :

**COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 05 octobre 2018**

L'an deux mil dix huit, le cinq octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

**Présents** : DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert -COLLET Florian - COURTIER Pascal- SALGUEIRO Victor- CASTAGNOZZI Valérie-

**Excusés** : MANDRA Johnny procuration à BRETON Clara  
THIRY William procuration à BAUM Eric

**Absents** : DROUIN Henri-HENRY Bernard

Conseillers en exercice : 13

date convocation : 28/09/2018

Conseillers présents : 9

date affichage : 08/10/2018

Nombre de votants : 11

**Secrétaire de séance** : BAUM Eric

---

**Affaire n°6 du 05/10/2018**

**TARIF DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE COMMUNALE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à plusieurs reprises des habitants de la commune de Roville-Devant-Bayon ont loué la salle polyvalente pour des personnes extérieures afin de leur faire bénéficier du tarif préférentiel qui leur est accordé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Fixe un tarif unique d'un montant de 210 euros pour la location de la salle polyvalente

Dit que le tarif précité est applicable à partir du 01/01/2019

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 08/10/2018

Madame le Maire ; Clara BRETON :